

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

D.11.23.195

Référence : **11 2023 16**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant qu'au début de chaque séance, le conseil d'arrondissement nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Madame Lucie SOLEM est nommée afin de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*

Nombre de votants : 31 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

D.11.23.196

Référence : **11 2023 17**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 25 mai 2023 doit être soumis à l'approbation du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 25 mai 2023 est adopté.

-*-

Nombre de votants : 31 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

D.11.23.197

Référence : 11 2023 18

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 22 juin 2023 doit être soumis à l'approbation du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 22 juin 2023 est adopté.

-* -

Nombre de votants : 31 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-* -

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

D.11.23.198

Référence : **11 2023 19**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2011 DEVE 169 du Conseil de Paris en date des 14 et 15 novembre 2011 concernant la convention cadre pour la mise à disposition de parcelles appartenant au domaine public de la Ville de Paris à des associations en vue d'y créer ou d'y animer des jardins collectifs d'habitants dans le respect de la charte Main Verte, à titre gracieux compte tenu du caractère non lucratif de ces activités et de leur contribution à l'intérêt général

Vu la délibération 2022 DDCT 62 du Conseil de Paris en date des 11, 12 et 13 octobre 2022 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Florent HUBERT ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire du 11^e arrondissement est autorisé à signer avec l'association « Jardin d'Olga », dont le siège social est situé 46 rue du Chemin Vert (11^e), la convention jointe à la présente délibération, mettant à sa disposition une parcelle de terrain située au sein du jardin d'Olga dans le square Olga Bancic (11^e), pour un usage de jardin partagé.

ARTICLE 2 : La convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible tacitement chaque année jusqu'à six ans maximum. La subvention en nature, correspondant à la valeur locative du terrain mis à disposition est estimée à un montant annuel de 2460 euros.

-*-

Nombre de votants : 31 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

D.11.23.199

Référence : **11 2023 20**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13, L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris concernant l'inventaire des équipements dont le Conseil du 11^e arrondissement a la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur la proposition de M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 11^e arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste annexée.

ARTICLE 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le Conseil du 11^e arrondissement a la charge est abrogé.

*

Nombre de votants : 31 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

*

Mairie	Direct°	Code_type	Type	Désignation	Adresse	N° Equip
MA 11	DAC	13113	Médiathèque	Médiathèque Violette Leduc (ex- Bibliothèque Faidherbe)	18, rue Faidherbe	3157
MA 11	DAC	13113	Médiathèque	Bibliothèque-discothèque-vidéothèque municipale Parmentier	20bis, avenue Parmentier	3177
MA 11	DAC	13211	Conservatoire	Conservatoire municipal Charles Munch	7, rue Duranti	3190
MA 11	DAC	13211	Conservatoire	Annexe du CMA Charles Munch - site Piver	7, passage Piver	xxxx
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 10bis rue Duranti	10bis, rue Duranti	540
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 11bis avenue Parmentier	11bis, avenue Parmentier	548
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 111 avenue Parmentier	111, avenue Parmentier	559
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 13 boulevard Richard-Lenoir	13, boulevard Richard-Lenoir	574
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 14 rue Merlin	14, rue Merlin	582
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 144 rue de la Roquette	144, rue de la Roquette	586
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 18 rue Faidherbe	18, rue Faidherbe	614
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 19 rue Alphonse Baudin	19, rue Alphonse Baudin	624
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 2 passage Beslay	2, passage Beslay	628
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 31 rue Godefroy-Cavaignac	31, rue Godefroy-Cavaignac	694
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 39 rue Saint-Bernard	39, rue Saint-Bernard	701
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 39 rue des Trois Bornes	39, rue des Trois Bornes	716
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 4bis rue de la Présentation	4bis, rue de la Présentation	718
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 4-12 cité Souzy (ex- au n°4)	4, cité Souzy -> 4-12, cité Souzy	719
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 4 passage Bullourde	4, passage Bullourde	720
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 44 rue Emile Lepeu	44, rue Emile Lepeu	739
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 5 impasse de la Baleine	5, impasse de la Baleine	751
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 54 rue Servan	54, rue Servan	772
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 6 avenue de Bouvines	6, avenue de Bouvines	785
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 6 cité Voltaire	6, cité Voltaire	786
MA 11	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 9 rue Popincourt	9, rue Popincourt	838
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 1 rue Pihet	1, rue Pihet	866
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 100 avenue de la République	100, avenue de la République	875
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 109 avenue Parmentier	109, avenue Parmentier	882
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 11bis avenue Parmentier	11bis, avenue Parmentier	883
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 13 rue Froment	13, rue Froment	901
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 14 rue Titon	14, rue Titon	909
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 22 rue Saint-Maur	22, rue Saint-Maur	978
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 24 rue Saint-Sébastien	24, rue Saint-Sébastien	986
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 29 rue Servan	29, rue Servan	996
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 31 rue Saint-Bernard	31, rue Saint-Bernard	1009
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 35 rue Godefroy-Cavaignac	35, rue Godefroy-Cavaignac	1017
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 39 rue Alexandre Dumas	39, rue Alexandre Dumas	1021
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 39 rue des Trois Bornes	39, rue des Trois Bornes	1023
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 4 avenue de Bouvines	4, avenue de Bouvines	1024
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 4 rue Keller	4, rue Keller	1030
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 8 cité Voltaire	8, cité Voltaire	1095
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 98 avenue de la République	98, avenue de la République	1118
MA 11	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire A 77 boulevard de Belleville	77, boulevard de Belleville	1143
MA 11	DASCO	10612	Centre de ressources	Centre de ressources Petite Enfance	9, passage Piver	5916
MA 11	DDCT	17211	Mairie d'arrondissement	Mairie du 11ème arrondissement	12, place Léon Blum	4029
MA 11	DDCT	17317	Maison des associations, locaux associatifs	Espace Jean Aicard	10, avenue Jean Aicard	4077
MA 11	DDCT	17317	Maison des associations, locaux associatifs	Maison de la vie associative et citoyenne du 11ème ardt.	8, rue du général Renault	4090
MA 11	DDCT	17320	Salle polyvalente (multi-usages)	Salle associative polyvalente « Olympe de Gouges »	15, rue Merlin	4117

Mairie	Direct°	Code_type	Type	Désignation	Adresse	N° Equip
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardin de la Folie-Titon (ex- Jardin de la cité Prost)	17, rue Titon	3331
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardin Damia	24, rue Robert et Sonia Delaunay	3332
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Colbert (ex- Jardin du pavillon Colbert)	159, rue de Charonne	3395
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardin Emile Gallé	32, rue neuve des Boulets	3399
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Mail Pierre Desproges dit trottoir Pierre Desproges (ex- Mail de la rue de la	143, rue de la Roquette	3438
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Promenade Richard-Lenoir	35, boulevard Richard-Lenoir	3447
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Edmée Chandon (ex- Square Frot-Phalsbourg)	11, cité de Phalsbourg	3478
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square de la Folie-Régnault	24, rue de la Folie-Régnault	3490
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square de la place Padeloup	2, place Padeloup	3504
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square de la Roquette	143, rue de la Roquette	3507
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Georges Sarre (ex- square de l'avenue Jean Aicard)	5, avenue Jean Aicard	3536
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square des Jardiniers	4, passage Dumas	3547
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Olga Bancic (ex- Square Godefroy-Cavaignac)	34, rue Godefroy-Cavaignac	3602
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Jules Ferry	1, boulevard Jules Ferry	3625
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Jules Verne	1, rue Jules Verne	3627
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Louis Majorelle	28bis, rue de la Forge Royale	3635
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Marcel Rajman	13, rue Merlin	3641
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Maurice Gardette	8, rue du général Blaise	3645
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Jean Allemane (ex- Squares des rues Mercoeur et de Belfort)	9, rue de Belfort	3646
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Pierre-Joseph Redouté	132bis, rue de Charonne	3663
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Raoul Nordling	34, rue Saint-Bernard	3669
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Francis Lemarque	90bis, rue de la Roquette	3681
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square des Moines de Tibhirine (ex- Square Saint-Ambroise)	71, boulevard Voltaire	3685
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardinières et placette Léon Blum	1, place Léon Blum	3798
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardin Louise Talbot & Augustin Avrial (ex- jardin du terrain de la Poste)	27, rue Bréguet	7080
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardin de l'impasse Truillot	66, boulevard Richard-Lenoir	7859
MA 11	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardin May-Picqueray (ex- du Bataclan)	94, boulevard Richard-Lenoir	xxxx
MA 11	DEVE	15220	Jardinnet décoratif	Jardinnet de la rue Alphonse Baudin	13, rue Alphonse Baudin	3346
MA 11	DEVE	15220	Jardinnet décoratif	Jardinnet de la rue Pihet	2, rue Pihet	3715
MA 11	DEVE	15220	Jardinnet décoratif	Jardinnet de l'Œil du canal	87, boulevard Richard-Lenoir	3756
MA 11	DEVE	15220	Jardinnet décoratif	Jardinnet de la place Mireille Havet (ex- Jardinnet de la pl. du Dr. Antoine Béc	_, place Mireille Havet	3773
MA 11	DEVE	15220	Jardinnet décoratif	Promenade de l'Allée verte	1, Allée verte	6130
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Plate-bande du marché Bastille	2, boulevard Richard-Lenoir	3808
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Plate-bande du marché Popincourt	112, boulevard Richard-Lenoir	3809
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinnet du passage Thiéré	5, passage Thiéré	6400
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de l'avenue de Taillebourg	1, avenue de Taillebourg	7248
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Décoration du boulevard Voltaire	253, boulevard Voltaire	7249
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Décoration de la rue Léon Frot	82, rue Léon Frot	7250
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Décoration du passage Bullourde	7, passage Bullourde	7251
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Décoration du passage de Ménilmontant	17, passage de Ménilmontant	7252
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Décoration de la rue Saint-Bernard	34, rue Saint-Bernard	7253
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinnet de l'angle des rues Beaumarchais - Scarron	1, rue Scarron	7254
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinnet de l'angle des rues Beaumarchais - Marcel Gromaire	1, rue Marcel Gromaire	7255
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinnet de l'angle des rues Beaumarchais - Clotilde de Vaux	1, rue Clotilde de Vaux	7256
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Décoration en face de l'école de la rue Saint-Bernard	33, rue Saint-Bernard	7257
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la ZAC Dorian	36, passage du Bureau	7258
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Esplanade Gilles Jacquier (ex- Jardinières de la rue de Charonne)	50, rue de Charonne	8476
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 11 rue Omer Talon	11, rue Omer Talon	9592

Mairie	Direct°	Code_type	Type	Désignation	Adresse	N° Equip
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 68 avenue Philippe-Auguste	68, avenue Philippe-Auguste	9594
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 24 rue Saint-Sébastien	24, rue Saint-Sébastien	9597
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières du boulevard Voltaire	59, boulevard Voltaire	10860
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la Villa Marcès	3Z, Villa Marcès	10729
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue du Chemin Vert	_, rue du Chemin Vert	10866
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la Place Mireille Havet	2V, place Mireille Havet	10867
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de l'église Saint-Joseph des Nations	161bis, rue Saint-Maur	10252
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue du Général Renault	1, rue du Général Renault	10890
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la Place de la Nation	Place de la Nation	10891
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue Gaby Sylvia	11, rue Gaby Sylvia	10893
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 11 passage Thiéré	11, passage Thiéré	9421
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue Bréguet	38, rue Bréguet	11571
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardin!ère de l'Arbre du Souvenir	10V, place de la République	11575
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue Lacharrière	1, rue Lacharrière	11589
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue de la Présentation	11, rue de la Présentation	11677
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la promenade sportive du boulevard de Charonne	84V, boulevard de Charonne	11678
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières 'RAE' de la rue de la Présentation (rue aux écoles)	4B, rue de la Présentation	11852
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 7 impasse de la Baleine	7, impasse de la Baleine	11853
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 18 rue Faidherbe	18, rue Faidherbe	11854
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 25 rue Godefroy-Cavaignac	25, rue Godefroy-Cavaignac	11855
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières du Mémorial du Bataclan	47V, boulevard Voltaire	12231
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières 'RAE' de la rue Amelot (rue aux écoles)	124, rue Amelot	12232
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue Ternaux	1, rue Ternaux	12234
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue Neuve Popincourt	1, rue Neuve Popincourt	12235
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue de la Fontaine au Roi	1, rue de la Fontaine au Roi	12236
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue Pelée	21, rue Pelée	12237
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue Saint-Sébastien	3, rue Saint-Sébastien	12238
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières du parvis du Cirque d'hiver	2, place Padeloup	12239
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de l'avenue de la République	21, avenue de la République	12290
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue de Candie	13, rue de Candie	12291
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue des Boulets	2, rue des Boulets	12292
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue Cesselin	6, rue Cesselin	12293
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières 'RAE' du passage Beslay (rue aux écoles)	2, passage Beslay	12485
MA 11	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières EVQ de la rue de la Pierre Levée (embellir vos quartiers)	21 rue de la Pierre Levée	12486
MA 11	DEVE	15711	Espace vert partagé, éphémère ou pédagogique	Jardin partagé "Le Jardin nomade"	48, rue Trousseau	6671
MA 11	DEVE	15711	Espace vert partagé, éphémère ou pédagogique	Jardin partagé de la Cité industrielle	31, Cité industrielle	8339
MA 11	DEVE	17314	Pigeonnier	Pigeonnier du square de la Roquette	147, rue de la Roquette	6239
MA 11	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 108-110 rue Saint-Maur (ex- crèche collective)	108, rue Saint-Maur	1967
MA 11	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 117 avenue Philippe-Auguste	117, avenue Philippe-Auguste	1978
MA 11	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 13bis rue Popincourt	13bis, rue Popincourt	1995
MA 11	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 14 rue Duranti	14, rue Duranti	2006
MA 11	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 15 cour Debille	15, cour Debille	2019
MA 11	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 16 cité Beauharnais	16, cité Beauharnais	2037
MA 11	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 16 rue Robert Houdin	16, rue Robert Houdin	2042
MA 11	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 19 rue Pelée	19, rue Pelée	2068
MA 11	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 25 rue Godefroy-Cavaignac	25, rue Godefroy-Cavaignac	2103
MA 11	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 30bis avenue Philippe-Auguste	30bis, avenue Philippe-Auguste	2131
MA 11	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 38 rue Saint-Bernard (absorption du n°6995)	38, rue Saint-Bernard	2160

Mairie	Direct°	Code_type	Type	Désignation	Adresse	N° Equip
MA 11	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 56 rue Saint-Maur (ex- crèche collective)	56, rue Saint-Maur	2219
MA 11	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 62 rue Saint-Sabin	62, rue Saint-Sabin	2244
MA 11	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 65 rue de la Folie Régnault	65, rue de la Folie Régnault	2246
MA 11	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 81bis rue Jean-Pierre Timbaud	81bis, rue Jean-Pierre Timbaud	2281
MA 11	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 9 rue Servan	9, rue Servan	2302
MA 11	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 30 rue Chanzy	30, rue Chanzy	2311
MA 11	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 61 boulevard de Charonne - art.28	61, boulevard de Charonne	6429
MA 11	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 1bis allée Verte (ex- halte-garderie)	1bis, allée Verte	2397
MA 11	DFPE	11113	Halte-garderie	Halte-garderie 114 rue Jean-Pierre Timbaud	114, rue Jean-Pierre Timbaud	2415
MA 11	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Etablissement multi accueil 13-15 rue Charrière - art.28 (ex- DSP (ex- art.3	13-15, rue Charrière	2439
MA 11	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Etablissement multi accueil collectif et familial 3-11 passage Bullourde	3-11, passage Bullourde	2508
MA 11	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 32 rue Godefroy-Cavaignac - DSP (ex- art.30)	32, rue Godefroy-Cavaignac	2513
MA 11	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 14bis rue Moufle - art.28 (ex- impasse Truillot)	14bis, rue Moufle	5093
MA 11	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 21 rue de Vaucouleurs - art.28	21, rue de Vaucouleurs	6455
MA 11	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 19 villa Marcès - art.28	19, villa Marcès	10009
MA 11	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 6 passage de l'Asile - art.28	6, passage de l'Asile	10184
MA 11	DFPE	11211	Crèche familiale	Crèche familiale 16 cité Beauharnais	16, cité Beauharnais	2332
MA 11	DJS	12212	Terrain d'éducation physique	Terrain d'éducation physique Philippe-Auguste au 108bis	108bis, avenue Philippe-Auguste	2695
MA 11	DJS	12212	Terrain d'éducation physique	Terrain d'éducation physique Philippe-Auguste au 68	68, avenue Philippe-Auguste	2696
MA 11	DJS	12212	Terrain d'éducation physique	Terrain d'éducation physique Candie	11, rue de Candie	2703
MA 11	DJS	12212	Terrain d'éducation physique	Terrain d'éducation physique Emile Lepeu	34, rue Emile Lepeu	2731
MA 11	DJS	12212	Terrain d'éducation physique	Terrain d'éducation physique Bullourde	8, passage Bullourde	2737
MA 11	DJS	12212	Terrain d'éducation physique	Terrain d'éducation physique Thiéré	9ter, passage Thiéré	2756
MA 11	DJS	12212	Terrain d'éducation physique	Terrain d'éducation physique Charrière	13, rue Charrière	9326
MA 11	DJS	12213	Terrain de tennis	Tennis Candie	11, rue de Candie	2762
MA 11	DJS	12214	Terrain de boules	Boulodrome Charrière	4, rue Charrière	2794
MA 11	DJS	12214	Terrain de boules	Boulodrome Ménilmontant-Père Lachaise	51, boulevard de Ménilmontant	2800
MA 11	DJS	12214	Terrain de boules	Boulodrome Saint-Bernard	19, rue Saint-Bernard	2802
MA 11	DJS	12216	Aire de roller	Skate park Emile Lepeu	34, rue Emile Lepeu	xxxx
MA 11	DJS	12219	Equipement sportif d'extérieur	Équipements sportifs d'extérieur de la Fontaine au Roi	100, rue de la Fontaine au Roi	10602
MA 11	DJS	12311	Gymnase	Gymnase Candie	11, rue de Candie	2856
MA 11	DJS	12311	Gymnase	Gymnase de la Cour des Lions	9, rue Alphonse Baudin	2868
MA 11	DJS	12311	Gymnase	Gymnase de la Fontaine au Roi	100, rue de la Fontaine au Roi	2870
MA 11	DJS	12311	Gymnase	Gymnase Georges Rigal	115, boulevard de Charonne	2896
MA 11	DJS	12311	Gymnase	Gymnase Maurice Berlemont	22, rue de l'Orillon	2915
MA 11	DJS	12311	Gymnase	Gymnase Japy	2, rue Japy	2918
MA 11	DJS	12311	Gymnase	Gymnase Philippe-Auguste au n°68	68, avenue Philippe-Auguste	2923
MA 11	DJS	12511	Centre sportif	Centre sportif Bréguet (1 salle multisports + 2 autres salles)	27, rue Bréguet	9768
MA 11	DJS	12313	Piscine	Piscine de la Cour des Lions	11, rue Alphonse Baudin	2995
MA 11	DJS	12313	Piscine	Piscine Georges Rigal	115, boulevard de Charonne	3003
MA 11	DJS	12315	Mur d'escalade d'intérieur	Mur d'escalade extérieur Philippe Auguste au n°68	68, avenue Philippe Auguste	xxxx
MA 11	DJS	12411	Centre Paris Anim'	Centre Paris Anim' Mercoeur	4, rue Mercoeur	3064
MA 11	DJS	12411	Centre Paris Anim'	Centre Paris Anim' Victor Gelez	1, rue Victor Gelez	6412
MA 11	DJS	12412	Bain-douches	Bains-douches Oberkampf	42, rue Oberkampf	3094
MA 11	DJS	13415	Espace Paris Jeunes	Espace Paris Jeunes Belleville	2, rue Louis Bonnet	9520

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.200

Référence : **2023 DDCT 63**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DDCT 63 relatif à la mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024.

-*-

Nombre de votants : 31 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.201

Référence : **2023 DDCT 61**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-16, L.2511-18, L.2511-36 à L.2511-41 et R. 2511-22 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DDCT 61 relatif à la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 4 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Changer Paris (3)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, groupe Communiste et Citoyen, M. Grégory MOREAU (28)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.202

Référence : **2023 DDCT 62**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2511-16, L. 2511-18, L.2511-22, L. 2511 -27, L. 2511-28, L. 2511-36, L. 2511-36-1 et L. 2511-43 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif aux états spéciaux d'arrondissement et la délibération cadre-investissement 2024 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DDCT 62 relatif aux états spéciaux d'arrondissement et la délibération cadre-investissement 2024.

-*_

Nombre de votants : 28 dont 4 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Changer Paris (3)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, groupe Communiste et Citoyen, M. Grégory MOREAU (28)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*_

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.203

Référence : **2023 DDCT 89**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (40.000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration et de la Politique de la ville ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Lucie SOLEM ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DDCT 89 relatif à l'attribution de subventions (40.000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration et de la Politique de la ville.

*

Nombre de votants : 31 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

*

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.204

Référence : **2023 DDCT 96**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (35.000 euros) à 11 associations au titre de l'engagement citoyen et associatif ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre CORSIA ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DDCT 96 relatif à l'attribution de subventions (35.000 euros) à 11 associations au titre de l'engagement citoyen et associatif.

-*

Nombre de votants : 31 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.205

Référence : **2023 DFPE 124**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (62.114 euros) et signature d'un avenant n°3 avec l'association Haut Comme 3 Pommes (11e) pour sa halte-garderie ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DFPE 124 relatif à l'attribution d'une subvention (62.114 euros) et signature d'un avenant n°3 avec l'association Haut Comme 3 Pommes (11e) pour sa halte-garderie.

-*-

Nombre de votants : 31 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.206

Référence : **2023 DFPE 125**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (34.882 euros) et signature d'un avenant n°3 avec l'association Petit Concept (11e) pour sa crèche collective ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DFPE 125 relatif à l'attribution d'une subvention (34.882 euros) et signature d'un avenant n°3 avec l'association Petit Concept (11e) pour sa crèche collective.

-*-

Nombre de votants : 31 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.207

Référence : **2023 DFPE 153**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (59.500 euros) et signature de conventions avec 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DFPE 153 relatif à l'attribution de subventions (59.500 euros) et signature de conventions avec 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.208

Référence : **2023 DFPE 154**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (141.400 euros) et signature d'avenants à convention avec 4 associations pour le fonctionnement de dispositifs ludiques et de lieux d'accueil de parents, visant à renforcer les liens parents-enfants ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DFPE 154 relatif à l'attribution de subventions (141.400 euros) et signature d'avenants à convention avec 4 associations pour le fonctionnement de dispositifs ludiques et de lieux d'accueil de parents, visant à renforcer les liens parents-enfants.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.209

Référence : **2023 DFPE 160**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article R.2324-29 qui prévoit que la participation des familles figure parmi les dispositions du projet d'établissement des établissements de la petite enfance ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement, et à la modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DFPE 160 relatif à la généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement, et à la modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements.

*

Nombre de votants : 30 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

*

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.210

Référence : **2023 DJS 30**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (113.000 euros) et signature d'une convention et d'avenants avec le Comité des Offices du Mouvement Sportif de Paris et 13 OMS ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DJS 30 relatif à l'attribution de subventions (113.000 euros) et signature d'une convention et d'avenants avec le Comité des Offices du Mouvement Sportif de Paris et 13 OMS.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.211

Référence : **2023 DASCO 100**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (300.000 euros) et signature de conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du programme « Transformations Olympiques » et son projet « Education par le sport » ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON et Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DASCO 100 relatif à l'attribution de subventions (300.000 euros) et signature de conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du programme « Transformations Olympiques » et son projet « Education par le sport ».

*

Nombre de votants: 30 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

*

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.212

Référence : **2023 DASCO 79**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de dotations complémentaires de fonctionnement (1.431.520 euros), de subventions d'équipement (57.230 euros) et de subventions pour travaux (197.257 euros) à divers collèges publics ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DASCO 79 relatif à l'attribution de dotations complémentaires de fonctionnement (1.431.520 euros), de subventions d'équipement (57.230 euros) et de subventions pour travaux (197.257 euros) à divers collèges publics.

-*-

Nombre de votants : *30 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.213

Référence : **2023 DASCO 84**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de dotations initiales de fonctionnement 2024 (10.757.109 euros) à divers collèges publics autonomes ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DASCO 84 relatif à l'attribution de dotations initiales de fonctionnement 2024 (10.757.109 euros) à divers collèges publics autonomes.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.214

Référence : **2023 DASCO 85**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de dotations initiales de fonctionnement 2024 (2.738.585 euros) à des collèges publics imbriqués avec un lycée ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DASCO 85 relatif à l'attribution de dotations initiales de fonctionnement 2024 (2.738.585 euros) à des collèges publics imbriqués avec un lycée.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.215

Référence : **2023 DASCO 93**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'approbation des modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DASCO 93 relatif à l'approbation des modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics.

*

Nombre de votants : 25 dont 4 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Ecologiste du 11^e (5)

Contre : groupe Communiste et Citoyen, et groupe Changer Paris (6)

Pour : groupe Paris 11 en Commun et M. Grégory MOREAU (20)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité.

*

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.216

Référence : **2023 DASCO 94**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de dotations de la Ville de Paris (1.402.000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics pour 2024 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DASCO 94 relatif à l'attribution de dotations de la Ville de Paris (1.402.000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics pour 2024.

-*-

Nombre de votants: 19 dont 4 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : groupe Communiste et Citoyen (4)

Abstention : groupe Ecologiste du 11^e, groupe Changer Paris (7)

Pour : groupe Paris 11 en Commun et M. Grégory MOREAU (19)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.217

Référence : **2023 DASCO 91**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de dotations révisées (19.204.00 euros) à divers collèges publics pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DASCO 91 relatif à l'attribution de dotations révisées (19.204.00 euros) à divers collèges publics pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège.

-*-

Nombre de votants : 25 dont 4 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Ecologiste du 11^e (5)

Contre : groupe Changer Paris (2)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Communiste et Citoyen, et M. Grégory MOREAU (23)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.218

Référence : **2023 DASCO 95**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de dotations (662.347 euros) à divers collèges pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DASCO 95 relatif à l'attribution de dotations (662.347 euros) à divers collèges pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 4 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Changer Paris (2)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, groupe Communiste et Citoyen, M. Grégory MOREAU (28)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.219

Référence : **2023 DAC 162**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (450.650 euros) et signature de conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Emma RAFOWICZ et Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAC 162 relatif à l'attribution de subventions (450.650 euros) et signature de conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.

-*-

Nombre de votants : 27 dont 4 ayant donné pouvoir

Ne prennent pas part au vote : M. François VAUGLIN, M. Patrick BLOCHE, Mme Dominique KIELEMOËS et Mme Chloé SAGASPE

Contre : groupe Changer Paris (2)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, groupe Communiste et Citoyen, M. Grégory MOREAU (25)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.220

Référence : **2023 DAC 163**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (272.000 euros), signature de conventions et avenants à convention avec 11 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Emma RAFOWICZ et Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAC 163 relatif à l'attribution de subventions (272.000 euros), signature de conventions et avenants à convention avec 11 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.221

Référence : **2023 DAC 193**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement (40.000 euros) et signature d'une convention avec la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Emma RAFOWICZ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAC 193 relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement (40.000 euros) et signature d'une convention avec la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11^e).

-*-

Nombre de votants : 30 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.222

Référence : **2023 DAC 291**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (1.000 euros) à l'association La Cité, Société historique et archéologique (3e, 4e, 11e et 12e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Emma RAFOWICZ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAC 291 relatif à l'attribution d'une subvention (1.000 euros) à l'association La Cité, Société historique et archéologique (3e, 4e, 11e et 12e).

-*

Nombre de votants : 30 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.223

Référence : **2023 DAC 413**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (13.500 euros) à 6 associations au titre de l'action culturelle locale du 11^e arrondissement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Emma RAFOWICZ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAC 413 relatif à l'attribution de subventions (13.500 euros) à 6 associations au titre de l'action culturelle locale du 11^e arrondissement.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 4 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Changer Paris (2)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, groupe Communiste et Citoyen, M. Grégory MOREAU (28)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.224

Référence : **2023 DAC 510**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (9.000 euros) à l'association Génie de la Bastille (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Emma RAFOWICZ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAC 510 relatif à l'attribution d'une subvention (9.000 euros) à l'association Génie de la Bastille (11e).

*

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : M. Patrick BLOCHE

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, groupe Communiste et Citoyen, M. Grégory MOREAU (28)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

*

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.225

Référence : **2023 DAC 331**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Fernande et Jeannine Wiesenfeld, au 7 passage des Taillandiers (11^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAC 331 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Fernande et Jeannine Wiesenfeld, au 7 passage des Taillandiers (11^e).

-*-

Nombre de votants: 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

D.11.23.226

Référence : **2023 DU 114**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la modification d'une servitude de cour commune au 146 et 148 rue Oberkampf (11^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DU 114 relatif à la modification d'une servitude de cour commune au 146 et 148 rue Oberkampf (11^e).

-*-

Nombre de votants: 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.227

Référence : **2023 DLH 56**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'indemnisation amiable de la SARL Atelier de la Voûte, en réparation de dommages au 7 bis passage Piver (11^e) dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 56 relatif à l'indemnisation amiable de la SARL Atelier de la Voûte, en réparation de dommages au 7 bis passage Piver (11^e) dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

-*-

Nombre de votants: 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.228

Référence : **2023 DLH 147**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'octroi des garanties d'emprunts finançant de deux programmes de rénovation de logements sociaux, situés 19 rue Louis Bonnet (11e) et 1-7 rue Corbera (12e), par Immobilière 3F ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 147 relatif à l'octroi des garanties d'emprunts finançant de deux programmes de rénovation de logements sociaux, situés 19 rue Louis Bonnet (11e) et 1-7 rue Corbera (12e), par Immobilière 3F.

-*-

Nombre de votants: 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.229

Référence : **2023 DLH 156**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la modification et réitération des garanties d'emprunts finançant des programmes de conventionnement et de création de logements sociaux par ELOGIE-SIEMP (18.176.519 euros) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 156 relatif à la modification et réitération des garanties d'emprunts finançant des programmes de conventionnement et de création de logements sociaux par ELOGIE-SIEMP (18.176.519 euros).

*

Nombre de votants : 27 dont 4 ayant donné pouvoir
Ne prend pas part au vote : M. François VAUGLIN

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

*

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

D.11.23.230

Référence : **2023 DEVE 46**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'un protocole pour le remboursement, par la Ville de Paris, au syndicat des copropriétaires du 23 rue Alexandre Dumas (11^e) des travaux de rénovation de la clôture mitoyenne du square Émile Gallé (11^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Florent HUBERT ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DEVE 46 relatif à la signature d'un protocole pour le remboursement, par la Ville de Paris, au syndicat des copropriétaires du 23 rue Alexandre Dumas (11^e) des travaux de rénovation de la clôture mitoyenne du square Émile Gallé (11^e).

-*-

Nombre de votants: 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

D.11.23.231

Référence : **2023 DEVE 59**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement (28.000 euros) à 5 associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Florent HUBERT ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DEVE 59 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement (28.000 euros) à 5 associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité.

-*-

Nombre de votants: 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.232

Référence : **2023 DPE 42**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (24.700 euros) et signature de conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Alexandre VISCONTINI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DPE 42 relatif à l'attribution de subventions (24.700 euros) et signature de conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets.

-*-

Nombre de votants: 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

D.11.23.233

Référence : 2023 DVD 57

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement (273.500 euros) et d'investissement (194.100 euros) à 25 associations et signature de conventions associées, pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DVD 57 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement (273.500 euros) et d'investissement (194.100 euros) à 25 associations et signature de conventions associées, pour promouvoir la culture et la pratique du vélo.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Changer Paris (2)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, groupe Communiste et Citoyen, M. Grégory MOREAU (27)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

D.11.23.234

Référence : **2023 DSOL 81**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13, L. 2511-14 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (76.500 euros) à 12 associations pour l'information et le soutien en direction des personnes en situation de handicap ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DSOL 81 relatif à l'attribution de subventions (76.500 euros) à 12 associations pour l'information et le soutien en direction des personnes en situation de handicap.

-*-

Nombre de votants: 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.235

Référence : **2023 DSOL 104**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (4.000 euros) à 2 associations pour leurs actions de mobilisation du bénévolat en direction des seniors ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Aymeric DE TARLÉ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DSOL 104 relatif à l'attribution de subventions (4.000 euros) à 2 associations pour leurs actions de mobilisation du bénévolat en direction des seniors.

-*-

Nombre de votants: 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

D.11.23.236

Référence : **V 11 2023 42**

Vœu relatif à « Radio Aligre »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant l'existence depuis plus de 40 ans de Radio Aligre, radio associative née en 1981 du mouvement de libération des ondes ;

Considérant son implantation à Paris, et plus particulièrement dans le 11^{ème} arrondissement, son siège étant situé au 42 rue de Montreuil ;

Considérant son rayonnement qui s'étend désormais à Paris et à l'Île-de-France et partout en France et dans le monde via le streaming et le DAB ;

Considérant que cette radio associative historique met en œuvre les nombreux projets en tant que media alternatif et participe à la pluralité des médias, mise en danger aujourd'hui par la concentration des médias ;

Considérant que cette radio culturelle généraliste mobilise aujourd'hui plus de 30 animateurs, animatrices et journalistes bénévoles qui viennent d'horizons divers (artistes, chercheurs-euses, enseignant-e-s) ;

Considérant que Radio Aligre reçoit chaque saison plus de 1000 invité-e-s (philosophes, économistes, écrivain-e-s, cinéastes, scientifiques, politiques et représentants associatifs.....) ;

Considérant que Radio Aligre s'est imposée dans le paysage radiophonique comme une radio socioculturelle incontournable qui valorise l'actualité sociale et culturelle de Paris et de la région, en donnant par exemple un éclairage sur les associations parisiennes et franciliennes ou sur des événements culturels parisiens ;

Considérant que cette radio est très impliquée dans l'éducation aux médias, notamment à travers des ateliers radio avec des lycées et Ecoles de la seconde chance ;

Considérant l'engagement fort de radio Aligre sur les enjeux liés à l'accueil des réfugié-e-s, avec par exemple la participation de réfugié-e-s et demandeurs ou demandeuses d'asile dans diverses émissions et production de leur propre émission ;

Considérant que Radio Aligre projette de poursuivre ces projets en 2024 et de travailler à la célébration de l'artisanat pendant une semaine dédiée à travers des émissions in situ et en studio ;

Considérant que Radio Aligre connaît depuis sa création une baisse constante de ses subventions ;

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

Considérant que la majorité du Conseil régional d'Ile-de-France a fait le choix de ne pas reconduire sa subvention à Radio Aligre, sans justifier ni expliquer ce choix en n'informant l'association de cette décision que six mois après le dépôt du dossier, soit en février 2023 ;

Considérant que cette décision met en péril l'existence de cette radio qui se retrouve menacée d'expulsion car dans l'impossibilité de payer ses loyers ;

Considérant qu'en septembre 2023, Radio Aligre a vu également diminuer la subvention du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) habituellement versée par le Ministère de la culture ;

Considérant qu'aujourd'hui Radio Aligre risque de disparaître ;

Considérant que l'élue à la culture, au patrimoine et à l'artisanat du 11^e et le Maire du 11^e se sont mobilisés en avril dernier pour soutenir, auprès de Valérie Pécresse la subvention de la Région Île-de-France à hauteur de 15 000 € et qu'aucune réponse n'a été apportée ;

Sur le rapport de Madame Bénédicte DAGEVILLE,

Sur la proposition des élu·e·s du groupe Communiste et Citoyen, des élu·e·s du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés, et des élu·e·s du groupe Ecologiste du 11^e ;

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris soutienne les actions que peut mener cette radio associative, aux fins d'assurer sa survie,
- Que la Ville de Paris interpelle le Conseil régional pour qu'il poursuive le soutien financier à Radio Aligre.

*

Nombre de votants : 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Changer Paris (2)

Pour : groupe Paris 11^e en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, groupe Communiste et Citoyen, M. Grégory MOREAU (27)

Mis aux voix, le vœu est adopté à la majorité

*

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

D.11.23.237

Référence : **V 11 2023 43**

Vœu relatif à la création de la promenade de l'Est Parisien – boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant les engagements pris devant les parisiens qui nous ont donné mandat à 67% en 2020 de réaménager les boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir de manière à créer une véritable promenade plantée valorisant le canal ;

Considérant que l'ensemble des objectifs du projet ont été présentés aux habitants lors d'une réunion publique lançant la concertation le 11 mai 2023 et affinés à l'occasion d'ateliers de travail qui se sont tenus les 26 et 28 juin ;

Considérant que nous nous sommes engagés à poursuivre la concertation de manière à offrir aux habitants un nouvel espace répondant au mieux à leurs attentes et à l'intérêt général, comme sur chaque projet d'aménagement ;

Considérant qu'il est de notre responsabilité d'élus de lutter contre les campagnes de désinformation qui diffusent massivement et parfois illégalement, des éléments erronés sur le projet et les intentions de la municipalité ;

Considérant que ce projet, comme l'ensemble des projets portés par la Municipalité, doit contribuer à rendre notre ville toujours plus résiliente face au défi du dérèglement climatique ;

Considérant en effet que ce projet doit permettre de renforcer les îlots de fraîcheur dans un arrondissement déficitaire en terme d'espaces végétalisés ;

Considérant que la réponse aux enjeux de changement climatique doit également se traduire par le développement des mobilités douces et alternatives et ainsi par la création d'aménagements adaptés les favorisant ;

Considérant que ce projet doit à terme se concrétiser par la constitution d'une meilleure continuité piétonne et végétale permettant une promenade sécurisée entre la place de la Bastille et les quais du canal dans le 10^e arrondissement ;

Considérant que les travaux de reprise de l'ensemble des pieds d'arbres et du dallage du terre-plein qui démarrent dans les prochains jours s'inscrit pleinement dans cet objectif d'amélioration du confort et de la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite, dont nous déplorons les fréquentes chutes ;

Considérant en outre que le projet global de requalification de la promenade doit permettre la création de surfaces végétalisées supplémentaires ;

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

Considérant que l'esthétique du paysage parisien est un enjeu crucial dans l'ensemble de nos projets d'aménagement de l'espace public ;

Considérant cet impératif et les contraintes techniques et financières (l'enveloppe allouée au projet s'élevant à environ 6 millions d'euros), il a été choisi de phaser l'opération, et de la concentrer dans un premier temps sur un linéaire resserré de manière à requalifier avec soin l'ensemble de l'espace public de façade à façade ;

Considérant que le choix de cette première phase s'est porté sur le boulevard Jules Ferry qui est dégradé et fait l'objet de mésusages, que ce tronçon de la promenade s'inscrit par ailleurs dans la continuité du projet de requalification des abords du canal, dans le 10^e arrondissement ;

Considérant que la création d'une vélo-rue boulevard Jules Ferry permet de maintenir un accès automobile privé et professionnel tout en répondant à l'augmentation toujours croissante de la fréquentation des pistes cyclables, s'inscrit en cohérence avec le réaménagement également en vélo-rue de la rue du Faubourg du Temple entre le boulevard Jules Ferry et l'avenue Parmentier ;

Considérant que ce réaménagement du boulevard Jules Ferry permettra la création de près de 4000m² de nouvelles surfaces végétalisées, soit près de l'équivalent du jardin Truillot ;

Considérant que, comme cela a été annoncé en réunion publique le 11 mai 2023, ce projet sera réalisé en différentes phases et que ce réaménagement du boulevard Jules Ferry n'interviendra qu'en 2025 ;

Considérant que pour 2023 les services ont travaillé à la demande, maintenant ancienne, des associations de victimes des attentats du 13 novembre à la requalification du monument mémoriel et de ses abords ;

Considérant que cet espace avait été réalisé peu de temps après les tragiques événements de 2015, sans qu'une réflexion paysagère suffisante ne soit engagée ;

Considérant que le projet mémoriel récemment étudié par les services de la Ville doit permettre, comme souhaité par les associations de victimes, la création à la fois d'une stèle insérée dans un écrin de verdure, face au Bataclan, et d'un espace de recueillement ;

Considérant que ce projet est accompagné du retrait des grilles situées aux extrémités nord/sud du square May Picqueray permettant ainsi de désenclaver ce square et de faciliter la circulation piétonne sur la promenade ;

Considérant que le retrait des grilles doit favoriser l'accès aux services de Polices Nationales et Municipales et ainsi permettre une meilleure régulation au regard des mésusages actuels ;

Considérant que le désenclavement des squares doit favoriser une plus grande fréquentation de ces espaces par les familles ;

Considérant que les espaces dédiés aux enfants resteront bien sûr protégés et sécurisés par des clôtures, comme cela est le cas pour toutes les aires de jeux ouvertes sur l'espace public ;

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

Considérant que la requalification de la promenade doit également favoriser des usages sportifs ;

Considérant que l'engagement pris pour la création d'un nouvel espace canin dans le 11^e sera recherché à cette occasion ;

Considérant que ces réalisations représentent le premier acte du réaménagement de cette promenade qui devra se poursuivre au-delà de 2026 de manière à offrir aux parisiens un projet à la hauteur des ambitions portées pour notre ville ;

Sur le rapport de Monsieur Florent HUBERT et Monsieur Luc LEBON,

Sur la proposition des élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés ;

EMET LE VŒU :

- Que des moyens complémentaires soient mobilisés de manière à appuyer et accompagner le travail des services de la Ville de Paris pour garantir un projet ambitieux et qualitatif, ces moyens incluant un appui à la concertation, l'information et la médiation ;
- Qu'en priorité ces moyens soient mobilisés pour accompagner le retrait des grilles - à l'origine de certaines contestations -, et réaffirmer que l'ensemble du projet se fasse en préservant les surfaces végétalisées existantes et en les augmentant lorsque cela est possible ;
- Qu'à terme des crédits complémentaires soient alloués pour s'assurer de l'entretien et du bon usage des espaces reconquis.

-*-

Nombre de votants : 24 dont 4 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Ecologiste du 11^e (5)

Contre : groupe Changer Paris (2)

Pour : groupe Paris 11^e en Commun, groupe Communiste et Citoyen, M. Grégory MOREAU (22)

Mis aux voix, le vœu est adopté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

D.11.23.238

Référence : **V 11 2023 44**

Vœu relatif à l'aménagement concerté d'une trame verte des boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant l'accélération du changement climatique, la multiplication des pics de chaleur et des pollutions atmosphériques, le déclin de la biodiversité et en particulier la disparition des colonies de moineaux dans Paris et le 11^e arrondissement ;

Considérant la volonté des élu-es écologistes dès 2014 de créer des trames vertes qui convergent vers les boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry, afin de préserver la biodiversité et développer la végétalisation dans notre arrondissement ;

Considérant la carence d'espaces verts dans l'arrondissement le plus dense de Paris ;

Considérant la nécessité de débitumer et déminéraliser notre arrondissement ;

Considérant que les haies sont des refuges pour la biodiversité végétale et animale ;

Considérant que la préservation du patrimoine végétal existant doit rester prioritaire lors de tout aménagement urbain ;

Considérant le couvert végétal remarquable de l'axe, principal îlot de fraîcheur de l'arrondissement et la volonté des élu.e.s écologistes de renforcer les continuités piétonnes et végétales de cette promenade ;

Considérant la nécessité d'avoir un espace public partagé et apaisé notamment pour les enfants ;

Considérant la nécessité de développer l'usage des mobilités douces, la réduction du nombre de voitures et la nécessité de développer les transports collectifs ;

Considérant le sous-dimensionnement actuel des pistes cyclables de cet axe reliant Bastille à République et la nécessité d'apaiser cet axe pour sécuriser les trajets cyclables et piétons ;

Considérant l'aménagement des boulevards Richard Lenoir-Jules Ferry lors de la mandature de Georges Sarre et la création de fontaines, squares, grilles dans les années 1990 par l'agence Seura et la paysagiste Jacqueline Osty, reconnu comme du mobilier urbain esthétique et de grande qualité ;

Considérant les fortes réticences de Jacqueline Osty aux modifications trop conséquentes de l'aménagement des Boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry,

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

Considérant la proposition de campagne de Paris en Commun en 2020 de créer une promenade plantée sur ces boulevards puis les changements annoncés par la Maire de Paris de réaménager cet axe principal du 11^{ème} pour créer une promenade à l'image des Ramblas de Barcelone ;

Considérant la publication du dépliant par la Mairie du 11^e : *Paris se transforme, la preuve par le 11^e* en 2022 qui propose la création d'une promenade de l'est parisien : *Requalification du bd Jules ferry, de Stalingrad à Bastille. Première étape réalisée à l'été 2022 avec l'expérimentation d'une piétonisation partielle du boulevard les jours de marchés* ;

Concernant la parution d'une plaquette par le Maire d'arrondissement : *Création d'une promenade de l'Est parisien : découvrez la première étape* distribuée lors du forum des associations le 9 septembre 2023 ;

Considérant la mobilisation importante des citoyennes et citoyens depuis le début de l'été 2023 dénonçant le manque de concertation sur cet aménagement ;

Considérant le devoir de mémoire et la volonté des associations de victimes des attentats du 13 novembre de déplacer la stèle commémorative en face du Bataclan ;

Sur le rapport de Madame Joëlle MOREL,

Les élu·e·s du Groupe Ecologiste du 11^e demandent à ce que la Mairie de Paris :

- Commence sans tarder les travaux relatifs au déplacement de la stèle commémorative en face du Bataclan pour la commémoration du 13 novembre 2023 en hommage aux victimes ;
- Organise un processus de dialogue et de concertation en lien avec les habitantes et habitants, les associations comme *Sauvons Jules et Richard* et *FNE Paris* ainsi que les conseils de quartier sur l'ensemble du projet de réaménagement et une campagne d'information des riveraines et riverains sur les étapes du processus ;
- Revoit de manière concertée l'ensemble du projet, afin de garantir la préservation de la biodiversité existante notamment par le maintien des haies, développer l'accès à l'eau et aux fontaines, créer éventuellement un espace canin et d'installer du mobilier dédié à la collecte des biodéchets ;
- Demande à ce que le projet actuel envisagé au Square Jules Ferry offre une réelle diversité végétale favorable au développement de la biodiversité ;
- Réalise et communique une étude préalable au retrait des grilles au regard de l'impact environnemental et urbain et donne accès libre aux plans et études déjà existantes relatives à cet aménagement ;
- Réalise et communique une étude sur un potentiel réaménagement du marché Popincourt pour garantir un meilleur partage de l'espace et favorise le tissu commercial et économique ;
- Assure la sécurité des espaces de jeux pour enfants et associe le Conseil des enfants à des ateliers pédagogiques de concertation et sensibilisation à l'environnement.

Nombre de votants : 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Communiste et Citoyen, M. Grégory MOREAU (22)

Pour : groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Changer Paris (7)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

D.11.23.239

Référence : **V 11 2023 45**

Vœu relatif au réaménagement des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant le projet réaménagement des boulevard Richard-Lenoir et Jules Ferry,

Considérant les présentations effectuées en réunion publique auprès des riverains et conseils de quartier,

Considérant que ce projet prévoit l'ouverture des quatre squares de la promenade Richard Lenoir (squares Jules Ferry, May-Picqueray, Bréguet-Sabin et Richard-Lenoir) par la suppression des grilles bordant ces espaces verts,

Considérant les sujets actuels de nuisances sonores, notamment nocturnes, liés à l'occupation continue et aux mésusages du terre-plein central du boulevard Richard-Lenoir,

Considérant les sujets passés d'occupations, de trafics, de vandalismes, et de nuisances sonores du square du boulevard Jules Ferry que seule la fermeture systématique la nuit et la surveillance renforcée par un gardien (avec chien la nuit) présent 24H/24 et 7J/7 ont pu contenir depuis quelques années,

Considérant que toute surveillance des squares des boulevard Richard-Lenoir et Jules Ferry devient quasi-impossible en l'absence de grille les clôturant,

Considérant que les grilles et la fermeture nocturne de ces squares protègent la végétation et la biodiversité des jardins publics, évitent les dégradations, le vandalisme, les squats et trafics en tous genres,

Considérant que nous voulons que les enfants puissent continuer à jouer et courir dans l'ensemble de ces squares en toute liberté et sécurité, sans risque de s'échapper sur les voies de circulation, ce qui ne sera plus le cas hormis dans des aires de jeux restreintes où ils seront parqués,

Considérant que nous souhaitons que les seniors, riverains et visiteurs ne soient pas privés de ces espaces publics de détente, calmes et chaleureux,

Considérant que les grands espaces publics complètement ouverts sont très souvent masculins, donc manquant d'inclusivité (comme le Square Jules Ferry jusqu'en 2020) car les femmes et enfants n'osent pas y passer du temps, ce qui devrait interpeller la mairie, puisque l'inclusion est un sujet qu'elle prône régulièrement,

Considérant que ces grilles ont également le mérite de permettre, en cas d'intempéries, la fermeture des lieux par sécurité, pour protéger des chutes d'arbres ou du risque d'être foudroyé lors d'orages,

Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023

Considérant que ces grilles, ferronneries dessinées avec talent pour fusionner avec la végétation, font partie du patrimoine du XX^{ème} siècle décorant les boulevard Jules Ferry et Richard-Lenoir (dessinées il y a 30 ans sur mesure par David Mangin architecte, lauréat du Grand prix de l'urbanisme et Alain Payeur designer),

Considérant que la présence de grilles et de portails d'accès n'entrave en rien la création d'une continuité piétonne de Bastille à Stalingrad aux horaires d'ouverture des squares,

Considérant la pétition des riverains de ces boulevards ayant recueilli plus de 3 800 signatures au 26 juillet 2023 et demandant le maintien des grilles des quatre squares et leur fermeture nocturne ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élu-e-s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que le projet municipal de réaménagement des boulevards Richard-Lenoir et Jules Ferry soit amendé afin de maintenir les grilles ceinturant les quatre squares (Jules Ferry, May-Picqueray, Bréguet-Sabin et Richard-Lenoir) ainsi que leur fermeture la nuit.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, groupe Communiste et Citoyen, M. Grégory MOREAU (27)

Pour : groupe Changer Paris (2)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.240

Référence : **V 11 2023 46**

Vœu relatif à la réalisation d'une étude en vue de la piétonisation et la végétalisation du passage Basfroi

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant la présence du passage Basfroi dans notre arrondissement, d'une longueur de 70 mètres,

Considérant qu'en dehors de l'accès aux garages au 10 passage Basfroi, à l'extrémité côté avenue Ledru-Rollin, l'impact sur la circulation de ce passage n'est que de créer un raccourci de quelques mètres pour passer de l'avenue Ledru-Rollin au passage Dallery,

Considérant par ailleurs la largeur insuffisante des actuels trottoirs du passage Basfroi, ne permettant pas d'y circuler en fauteuil roulant ou avec une poussette,

Considérant enfin l'inexistence de la végétation de pleine terre dans le passage;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur la proposition des élu-e-s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que les services de la Ville de Paris engagent une étude relative à la piétonisation du passage Basfroi en intégrant :

- La mise à niveau plan et la suppression des potelets de l'ensemble du passage Basfroi,
- La fermeture à la circulation entre les numéros 2 et 8 par des bornes escamotables automatiques afin de maintenir l'accès motorisé aux seuls véhicules de secours et de propreté,
- La transformation en voie réservée aux riverains, aux véhicules de secours et de propreté entre les numéros 10 et 12,
- L'identification des opportunités de plantation d'arbres en pleine terre à la faveur de la redistribution des espaces du passage Basfroi.

*

Nombre de votants : 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, groupe Communiste et Citoyen, M. Grégory MOREAU (27)

Pour : groupe Changer Paris (2)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

*

**Conseil du 11^e arrondissement
25 SEPTEMBRE 2023**

D.11.23.241

Référence : **V 11 2023 47**

Vœu relatif à la tranquillité du secteur Roquette-Keller

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant la présence nombreuse et quotidienne d'une population en situation de grande précarité sociale sur la rue de la Roquette, entre les rues Popincourt et Daval,

Considérant les troubles générés par cette présence à savoir consommation de drogues sur la voie publique, nudité en public, mendicité agressive, combats de rue, harcèlement envers les femmes seules,

Considérant les alertes reçues à ce titre des riverains et commerçants du secteur,

Considérant que la force publique incarnée par la Ville de Paris doit apporter une réponse à la fois ferme et humaine;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur la proposition des élu-e-s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que les maraudes médico-psycho-sociales soient renforcées dans cette portion de la rue de la Roquette et les rues avoisinantes,
- Que cette action sociale de la Ville soit doublée par une présence renforcée de la Police Municipale sur le secteur.

*

Nombre de votants : 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, groupe Communiste et Citoyen, M. Grégory MOREAU (27)

Pour : groupe Changer Paris (2)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

*

D.11.23.242

Référence : Q 11 2023 03

Question orale relative à l'éviction du manège de la place du Père Chaillet, posée par M. Jean-Christophe MARTIN, du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)**

Monsieur le Maire,

Comme de nombreux parents et leurs enfants de notre arrondissement, c'est avec stupeur et tristesse que j'ai appris le départ du manège de la place du Père Chaillet à la fin du mois de juin 2023, son droit d'installation n'ayant pas été renouvelé par la mairie de Paris.

Cette décision de la municipalité apparaît à beaucoup comme purement et simplement incompréhensible. Après des années de présence, ce manège faisait partie intégrante du paysage et dégagait une atmosphère insouciant et enfantine, ce qui reste agréable dans notre époque troublée. Par ailleurs, pour l'avoir fréquenté assidûment avec ma fille, il faisait la joie de nombreux enfants.

Tant pis donc pour les enfants, tant pis pour les familles ! La mairie a décidé et les habitants du 11^e arrondissement n'ont plus qu'à subir, faute d'avoir pu réagir dans un laps de temps trop court. Néanmoins, on ne peut que regretter la méthode et le résultat, tout comme se poser un certain nombre de questions.

En conséquence, les élus du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)** souhaitent obtenir de la part de l'exécutif les éléments de réponse suivants :

- Quelles raisons ont conduit la municipalité à ne pas renouveler le droit d'installation du manège de la place du Père Chaillet, et donc de fait à procéder à son éviction ?
- Quel sont les projets de la municipalité quant à l'occupation ou l'aménagement futur de cet espace ?

À 21h45 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.